

LA MEMOIRE POUR LES LUTTES

LES ARCHIVES DE LA C.G.T. - R.A.T.P.

POUR LA MÉMOIRE

Hommage à Jean-Michel BARBEZAT, "archiviste", décédé le 23 mars 2002 à l'âge de 52 ans.

■ Les actes d'un jour sont multiples et diversifiés. Ils sont l'expression de nos réactions physiques et intellectuelles aux événements quotidiens.

Au fil des jours, ils deviennent "patrimoine", notre mémoire qu'il faut préserver à tout prix.

Prendre appui sur les enseignements du temps passé, notamment ceux qui n'ont que leur travail pour vivre, peut permettre d'appréhender le présent et faciliter nos réponses pour accéder à une vie meilleure, plus belle, où l'Homme et la Femme seront enfin respectés dans leur dignité.

Pour préparer l'avenir, ne gaspillons pas le présent, préservons-le, archivons-le. "soyons confiants, ceux qui nous succéderont sauront apprécier ce travail de fourmi".

Inlassablement, tu t'échinais pour transmettre ce message.

Aujourd'hui, Cher Jean-Michel, pour l'intelligence et le temps que tu as consacrés afin que la CGT/RATP dispose de cet indispensable outil, nous te devons cet hommage.

Par respect pour ta modestie, qui n'a d'égale que ton intelligence, je m'arrêterai là.

Non, je rajouterai notre infini regret d'assister impuissants à la fin d'une aventure humaine si cruellement interrompue.

Tu t'es dépensé sans compter pour la sauvegarde de la mémoire collective, tu peux compter sur notre mémoire individuelle.

René BEAUSSIER et les archivistes de Fontenay-les-Briis

De 1900 à 1939

Dans le livre "Histoire de la RATP", Michel MARGAIRAZ⁽¹⁾ écrit :
"Dès janvier 1901, alors que la Compagnie du Métropolitain de Paris (CMP) licencie 43 agents, une grève de trois jours est décidée par les salariés afin d'obtenir leur réintégration ainsi que la reconnaissance d'un syndicat récemment bâti et affilié à la jeune CGT d'alors".



Le 18 février 1920, le Syndicat du Métro dépose ses statuts à la Préfecture de la Seine et prend le titre : Syndicat Général des

Ouvriers et Employés des Chemins de Fer Métropolitain de Paris.

Il existe à la même époque un syndicat général du personnel de la Société des Transports en Commun de la Région Parisienne (STCRP).

La scission de 1921 dans la CGT⁽²⁾ a ses répercussions à la CMP et à la STCRP de même que la réunification syndicale (au métro, elle se réalise le 30 novembre 1935 - voir le livre "Ticket chic et luttes de choc" de Daniel Parisot⁽³⁾).

Janvier 1935 : dans le journal "Métro Unitaire" (CGTU) n°133, on trouve déjà trace de l'organisation des retraités en "Union des petits retraités du Métro"... En 1945, on les retrouvera organisés en "Groupement des Retraités"

En 1936 se constitue le Syndicat Unifié des Catégories A du Métro

(SUCAM); il n'est affilié à aucune confédération. C'est une organisation spécifique de certaines catégories. Par la suite, au cours d'une assemblée générale, il décidera de son adhésion à la CGT.

Au cours de l'année 1937, une organisation spécifique du Personnel des bureaux, de Maîtrise et de Cadres se crée à la CGT. Ce syndicat existera jusqu'à la guerre et l'interdiction de la CGT.

De 1939 à 1959

Les syndicats CGT de la CMP et de la STCRP sont dissous en vertu du décret loi du 26 septembre 1939

La CGT à la RATP :

Les héritiers d'une longue histoire...



pris par le Gouvernement DALADIER, RAYNAUD qui portait dissolution des "organisations communistes". Leurs biens sont placés sous séquestre.

Juin 1940, Hitler avec les armées allemandes a gagné la guerre et occupe une grande partie du territoire français.



Le 12 octobre 1940, le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, s'est engagé à interdire les grèves et les lock out.

Puis le 9 novembre 1940, toutes les associations de travailleurs et d'employeurs sont dissoutes. Les centrales syndicales CGT et CFTC sont interdites. Le gouvernement de Vichy revient à une situation d'avant la loi de 1884 reconnaissant le droit d'association. Certes, la Confédération Générale du Patronat Français est dissoute (CGPF aujourd'hui MEDEF) mais en apparence seulement.

Promise par Pétain, la charte du travail voit le jour le 4 octobre 1941. Elle interdit la grève, prône la collaboration de classe. Elle est surtout destinée à casser les reins du syndicalisme.

En 1942, avec l'administration provisoire des transports, la CMP absorbe la STCRP.

C'est en 1943 que les syndicats chartistes de la CMP et de la STCRP (que certains militants CGT avaient réussi à infiltrer), issus de la charte du travail (loi du 4 octobre 1941 du gouvernement de Vichy) fusionnent, leur siège est fixé : 67 rue de Turbigo.

1944, l'ordonnance du 27 juillet 1944 rétablit les libertés syndicales. Le 22 novembre 1944, le syndicat se reconstitue et dépose son titre et ses statuts à la Préfecture de la Seine : Syndicat Général Confédéré du Personnel du Métropolitain de Paris.

Le 22 janvier 1945, l'assemblée générale du personnel de la CMP (fusion CMP/STCRP en 1942) décide de la fusion des deux organisations syndicales existant en 1939.

Puis le 20 février 1945, les commissions administratives des deux anciennes organisations consacrent définitivement cette fusion.

Dès 1945, certains ingénieurs et cadres manifestèrent leur intention de s'organiser au sein de la CGT. Le nombre relativement peu important de ces personnels ne leur permettait pas de constituer un syndicat par entreprise. Il fallut créer un syndicat national des ingénieurs et cadres des transports, syndiqués à la CGT. Ceux de la RATP

qui étaient alors au "syndicat des catégories A" entrèrent également au SNICT où ils constituèrent une section. En 1949, à la création de la RATP, le syndicat prend alors le titre de Syndicat Général Confédéré du Personnel des Transports Parisiens Métro et Autobus. Ce syndicat général regroupe l'ensemble du personnel d'exécution ... les agents de Maîtrise et le personnel administratif ont leur propre organisation syndicale ... Les Cadres CGT sont alors une section du Syndicat National des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (SNICT) rattachée directement à la Fédération des transports CGT. En 1953, une nouvelle modification du titre intervient pour devenir : Syndicat Général Confédéré du Personnel de la RATP.

Les 21 et 22 mars 1959, le congrès adopte la décentralisation du Syndicat Général en trois syndicats :

- Le Syndicat CGT du Personnel des Services Ouvriers de la RATP/Métro et Autobus (qui conservera le numéro d'origine) ;
- Le Syndicat CGT du Personnel d'Exécution des services d'exploitation



Grève du mois d'octobre 1947, les grévistes dans l'enceinte du Vel d'Hiv.



Le 14 octobre 1947, la réunion d'assemblée générale des membres du syndicat du Métropolitain.

du Réseau Routier/autobus (dont les premiers statuts seront déposés le 28 avril 1959 à la Préfecture

- Le Syndicat CGT du Personnel d'Exécution des services d'exploitation du Réseau Ferré de la RATP/Métro (qui déposera également ses statuts le 28 avril).

Ce congrès crée un organisme intérieur appelé UNION afin de régler les problèmes généraux divers.

De 1965 à aujourd'hui

Les 3 et 4 avril 1965 se tient le Congrès constitutif de l'Union Syndicale. Toutes les catégories du personnel participent (Exécution, Maîtrise, Cadres). Le Conseil de l'Union, composé de candidats proposés par chaque syndicat d'exécution, par le syndicat maîtrise et administratifs, par le syndicat des cadres et par le groupement des retraités est élu par le congrès. Le conseil de l'Union élit le Bureau et le Secrétariat. Paul LEMAIRE est élu Secrétaire général. Lui succéderont ensuite Jean CHARPRENET, Michel POTEL, Jacques DELALLEE, Jean PRUCHON, Gérard LEBOEUF.

A la RATP, les catégories Maîtrise, Administratifs et Assimilés comptent près de 6500 agents. Elles sont réparties dans quatre directions, dans neuf filières et une multitude de sous-filières, le tout dispersé dans toute la région parisienne.

...à continuer

Une assemblée générale statutaire annuelle, avec rapport d'activité, se tenait. Avec 1600 syndiqués et 20 sections syndicales, la nécessité de construire un outil syndical par les intéressés eux-mêmes, est posée pour une activité plus démocratique. Suite à l'assemblée générale d'avril 1970, le 25 septembre 1970 après-midi, sous la présidence du camarade SOUCHET, se tiendra le premier congrès du Syndicat Confédéré CGT des agents de Maîtrise, Techniciens, Personnel de Bureaux et Assimilés. Jean DELHOMME (secrétaire général) présentera le rapport introductif et Jean BRUN (secrétaire général de la Fédération) tirera les conclusions. C'est le 14 mars 1963 que l'assemblée générale statutaire du syndicat des cadres a décidé de constituer : le Syndicat Confédéré CGT des Ingénieurs et Cadres de la RATP (c'est le 3 avril 1963 que la Préfecture enregistrera la constitution de ce syndicat).

Suite à l'accord de 1970 sur le "droit syndical" et pour en bénéficier pleinement, ils décidèrent le 10 mai 1978, en congrès, de créer le GIIC (groupement de syndicats). Dans le

même esprit, en 1980, le syndicat des ouvriers, en congrès, décidera de créer le GISO.

En 1984, le groupement des retraités décide, en assemblée générale, de changer de statuts et d'appellation. Ils deviennent "Union Syndicale CGT des Retraités de la RATP".

En raison de la baisse du nombre de syndiqués et la lente érosion des voix aux élections professionnelles constatée depuis les années 1975/1977, la question des structures syndicales à la RATP se retrouve posée dans les années 1985/1989. Sur cette question, une grande réflexion est lancée dans chacun des syndicats CGT/RATP. La Fédération des transports et l'Union Régionale d'Ile de France y participent pleinement. Les interrogations avancées sont diverses, leur approche, selon les syndicats, aussi :

- Faut-il des syndicats départementaux ?
- Faut-il un collectif d'établissement regroupant les différentes catégories du personnel au niveau local ?
- Faut-il un syndicat d'exécution toutes catégories ?



Manifestation du 1^{er} mai 1951, de gauche à droite : ① André Tort, ② Marcel Bertié, ③ Gustave Allyn, ④ Claude Olivier, ⑤ Maurice Colin, ⑥ Fernand Hillon.

(1) Michel MARGAIRAZ (Historien, agrégé d'Histoire) : "Histoire de la RATP" Editions Albin Michel - 1999

(2) le divorce qui s'est produit pendant la guerre 14/18 entre les masses ouvrières et les chefs syndicaux "d'union sacrée" s'aggrave durant les années d'après guerre... de grandes luttes sont menées de 1919 à 1921 impulsées par des militants qui s'organiseront dans des comités syndicalistes révolutionnaires (CSR) pour une vie démocratique à la CGT et pour y faire triompher une orientation plus conforme aux intérêts ouvriers. Les dirigeants majoritaires de la CGT, craignant une montée des idées "minoritaires", évincent les militants et syndicats regroupés dans ces comités... les syndicats évincés représentent 360.000 syndiqués ; ils constitueront plus tard (pendant l'été 1922) une nouvelle centrale : la CGT-U (unitaire).

(3) Daniel PARISOT (Militant CGT) auteur de "RATP : ticket "chic" et luttes de "choc" Editions Messidor - 1989.

- De quelle Union Syndicale, avons-nous besoin ?
- Doit-elle rester dans les formes actuelles ?
- Faut-il la modifier, avec quel rôle, quel contenu, quelles prérogatives ?

Ainsi, en 1989, le Congrès de l'Union devient Conférence de l'Union. L'Union Syndicale devient un organisme de coordination de l'activité de la CGT/RATP. Les instances sont constituées d'un comité régional, composé de militants désignés par chaque syndicat (Métro /RER, BUS, GISO, Maîtrise, GIC, Retraités), d'un secrétariat composé d'un secrétaire général et des secrétaires généraux de chaque syndicat.

... Ainsi, au fil des années, quelle que soit sa structure, la CGT avec ses militants et l'intervention (essentielle) du personnel, a su



① Thoirain (CGT), ② Hours (CFTC), ③ Bourgoin (FO), ④ Allyn (CGT), ⑤ Hillon (CGT), ⑥ Stenner (AUTONOMES), ⑦ Carnet (élu du C.E.).

faire face aux événements :

- pendant la guerre (plus de 3000 résistants)
- créer un CE en avance sur les textes "légaux"

- améliorer les salaires et les conditions de travail (45 H en 1968 ; 40 en 1972, 35 aujourd'hui)
- sauvegarder notre statut (1995)
- maintenir l'unicité de l'entreprise ...

Il reste à nos militants CGT et Syndiqués(es)
d'aujourd'hui à construire l'avenir,
tenant compte des réalités, potentialités,
difficultés et
... des attentes des salariés, car
la CGT, c'est avant tout leur outil.

Archivistes et rédacteurs :
René beaussier, Jean-Claude Bethon, A. Bonnaud,
Jean-Claude Le Gall, Bernard Testard.

Union Syndicale C.G.T. R.A.T.P.
85, rue Charlot - 75140 Paris Cedex 03
Tél. : 01 42 72 88 72 - int. 57676 - Fax. : 01 49 25 65 41